



## Fiche terminologique n°97

### TERME ÉTUDIÉ : **release time**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : associations professionnelles; éducation élémentaire et secondaire; aide financière; relations du travail

DÉFINITION : Time off from regular duties, granted to academic or administrative staff, usually for the purpose of taking part in job-related activities.

CONTEXTE : "Release time funding is available for academic and administrative staff for the indicated training sessions."

### TERME ÉTUDIÉ : **congé professionnel**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **congé autorisé; détachement (de la salle de classe); libération pour activités paraprofessionnelles; prêt de services; temps accordé pour l'étude; temps libre**

DÉFINITION : Période d'absence autorisée durant laquelle une personne est relevée temporairement de ses fonctions habituelles pour participer à des activités liées d'une façon ou d'une autre à son travail

CONTEXTE : Cette somme doit couvrir les sessions d'été, les activités de mentorat, le perfectionnement professionnel, l'administration du programme et les congés professionnels pour 10 000 nouveaux enseignants et 10 000 mentors répartis dans 72 conseils scolaires.

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette les termes "détachement (de la salle de classe)" et "prêt de services" qui sont trop restrictifs parce qu'au cours du congé la personne visée n'occupe pas d'autres fonctions, mais participe à des activités professionnelles ou paraprofessionnelles. Il écarte le terme "temps accordé pour l'étude", également trop restrictif, car le congé n'est pas toujours accordé aux fins d'études. Quant aux termes "congé autorisé" et "temps libre", ils sont trop vagues car ils ne précisent pas le but du congé. Enfin, le terme "libération pour activités paraprofessionnelles" est une impropriété en ce sens, puisque que le mot "libération" désigne l'action de rendre sa liberté à quelqu'un, de mettre fin à la sujétion d'un groupe ou d'un peuple à une réglementation, à un contrôle, ou encore à une contrainte matérielle ou psychologique (Grand dictionnaire encyclopédique Larousse).

Le Réseau retient et recommande « congé professionnel » terme clair et précis.

DATE DE RÉDACTION : juillet 1989